

## ANNEXE No 2

droits de douane et d'accise, il ne reste plus qu'un bénéfice de 24 centins au lieu de 45 centins par livre que donne au manufacturier le tabac canadien.

Q. Expliquez-nous la différence de ces bénéfices?

R. Quel est le prix du tabac le meilleur marché vendu par la Empire Tobacco Company? Vous comparez son prix le plus élevé avec le plus bas prix de Macdonald. Le prix de M. Macdonald est au-dessus de 67 ou 68 centins.

Q. Soixante-trois centins.

R. Il n'est pas équitable de comparer le plus haut prix de la Empire Tobacco Company avec le plus bas prix de Macdonald. Tout le monde sait que Macdonald ne vend pas son meilleur tabac à 63 centins la livre.

M. CLARKE.—Je ne procède pas ainsi que vous le dites.

*Par M. Carrier:*

Q. C'est son plus bas prix?

R. C'est son plus bas prix et vous le comparez avec le prix le plus élevé de la Empire Tobacco Company. Vous voudriez comparer les plus bas prix de ces deux manufacturiers.

Q. Le tabac le moins cher de la Empire Tobacco Company est de 46 centins. Ne pensez-vous pas, M. Wigle, que ce prix est outrageusement élevé et qu'il est de nature à restreindre la consommation?

R. Permettez-moi de vous dire ce que je sais là-dessus.

*Par M. Clarke:*

Q. Vous feriez bien d'expliquer cela, car les fermiers ne peuvent pas comprendre pourquoi ces gens prélèvent cet énorme bénéfice?

R. Je ne sais pas ce que cela coûte pour manufacturer le tabac, mais un certain nombre de fermiers du comté d'Essex évaluaient ce coût exactement comme vous, c'est-à-dire à 5 centins par livre dont la vente rapportait 40 centins, et ils ont ainsi raisonné: "Nous pouvons payer aux fermiers 10 centins par livre". Ils fondèrent la Erie Tobacco Company, exclusivement composée de fermiers, et cette compagnie était obligée de payer à ses actionnaires 10 centins par livre de tabac qu'elle leur achetait. Lorsque la Empire Company éleva le prix à 12 centins, ils durent l'imiter, mais chaque fois que la Empire Tobacco Company payait moins de 10 centins, l'association des fermiers l'imitait également. Il faut en conclure ceci: c'est que le fermier qui calculait de la même manière que vous fut obligé d'abandonner les affaires aussitôt qu'il le pût. Peu de fermiers ayant originalement constitué cette société sont encore détenteurs d'actions; ils ne gagnaient pas d'argent.

Q. C'était dans la Erie Company?

R. Oui, dans la Erie Company.

*Par M. Carrier:*

Q. Mon opinion est que la American Tobacco Company est venue au Canada avec un gros bâton; étant maîtresse du marché elle impose sa volonté à tous les autres manufacturiers et à tous les producteurs.

R. De quelle manière?

Q. Vous avez dit vous-même, il n'y a qu'un moment, que c'est la compagnie de Granby qui fait les prix. Les autres manufacturiers n'ont pas d'autre alternative que de se conformer à ces prix ou à mourir?

R. Je n'en sais rien.

Q. Je répète que le prix auquel est vendu la dernière qualité de tabac en tablette est réellement outrageant. Selon moi, 30 centins serait un prix raisonnable et, à ce prix, la consommation doublerait dans le pays. Quant à moi je ne crois pas, à l'exception peut-être du Burley qui croît dans notre pays, que le tabac produit au Canada soit ce qu'il devrait être. Et même si votre Burley est égal en qualité au Burley du Connecticut, pourquoi les fermiers d'Essex et de Kent ne reçoivent-ils que 8½ centins